

## Entreprise

### INFORMATIONS

#### PUBLIC CONCERNÉ :

Notaires et collaborateurs

#### NIVEAU :

Pratique courante

#### DATES :

16 juin 2026

#### DURÉE :

1 jour(s) (7,0 heures)

#### FORMAT :

Présentiel

#### PRÉREQUIS :

Pas de prérequis exigé pour l'inscription. Toutefois, de bonnes connaissances des mutations à titre gratuit permettra de suivre la formation plus confortablement. Nous vous invitons à réaliser le quiz de positionnement pour tester vos connaissances.

#### MODALITÉS D'EXÉCUTION

Formation en présentiel ou Visioformation

#### MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

Type de formation : Intra, inter, commandé

L'animation pédagogique permet de susciter l'engagement des stagiaires et de favoriser l'interactivité avec le formateur

Animation pédagogique ponctuée de questions/réponses entre les stagiaires et le formateur

Mise en œuvre pédagogique par des exemples pratiques et des mises en situation professionnelles illustrant la théorie

Un support de formation est mis à disposition de chaque stagiaire préalablement à la formation de manière dématérialisée

#### MODALITÉS TECHNIQUES

En présentiel : salle de formation adaptée avec tableaux et vidéoprojecteur ; respect des règles sanitaires et de sécurité d'accueil du public

En visioformation : plateforme de visioconférence adaptée à l'animation pédagogique (interactions orales ou écrites, partage d'écrans et de documents en direct) ; accompagnement technique possible par assistance téléphonique pour la première connexion et la découverte environnementale de la plateforme

#### MODALITÉS D'ENCADREMENT

Inaфон s'assure préalablement à la formation que le formateur dispose des qualités pédagogiques et des compétences

techniques d'expertise nécessaires pour dispenser la formation

#### MODALITÉS DE SUIVI ET APPRÉCIATION DES RÉSULTATS

Emargement par les stagiaires participants et l'intervenant Feuille d'emargement signée en présentiel ou électroniquement (régularisée par l'édition du rapport des connexions à la plateforme de visioconférence)

Evaluation à chaud à l'issue de la formation :

Un quiz en ligne est adressé à chaque stagiaire afin de lui permettre d'évaluer ses connaissances et compétences acquises au cours de la formation. Les résultats de l'évaluation restent confidentiels pour chaque stagiaire ;

Un questionnaire en ligne de satisfaction de fin de formation est adressé à chaque stagiaire (enquête mesurant la qualité organisationnelle et pédagogique de la formation).

#### REMISE D'UNE ATTESTATION

Une attestation de présence et un certificat de réalisation de formation sont remis à chaque stagiaire à l'issue de la formation

## Université du Notariat départementale de Loire Atlantique Univ-AT30 - [DDE079A] 20 questions essentielles pour réussir son Dutreil

### OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES :

À la fin de la formation le bénéficiaire sera capable de :

- D'avoir une vue d'ensemble du dispositif Dutreil (art. 787 B et 787 C du CGI)
- D'identifier les points sensibles
- De mettre en place des solutions adaptées

### FORMATEURS



Maître Jean-François  
DESBUQUOIS

### CONTENU :

- Les entreprises concernées par le dispositif
- Les activités exclues (location meublée, location équipée, etc.)
- La mesure de l'activité mixte éligible (commerciale/civile)
- L'exclusion des biens somptuaires
- La problématique des sociétés holding
- Les critères de la société holding animatrice et comment les remplir ?
- L'incontournable engagement collectif ou unilatéral de conservation des droits sociaux
- Une facilité : L'engagement collectif réputé acquis
- L'engagement de rattrapage : l'engagement collectif ou unilatéral de conservation post mortem
- La gestion de l'engagement individuel de conservation
- Focus sur la poursuite des fonctions de direction
- Les opérations autorisées pendant les engagements de conservation
- La difficile gestion des engagements de conservation dans le régime des sociétés interposées
- Questions particulières : toutes les donations sont-elles éligibles ? (donations démembrées, dons manuels, etc.)
- Quelles sont les incidences d'un partage durant les engagements de conservation ?
- Les obligations déclaratives et les enjeux réels d'une omission.
- Entreprises individuelles : quels sont les actifs à exonérer ?
- La poursuite de l'entreprise individuelle après décès en société
- La réduction de droits de donation de 50 % (art. 790 du CGI)